

La N-VA veut supprimer les facilités à Renaix

■ Le chef de groupe de la Chambre monte au créneau à huit mois des élections communales.

Renaix, bis... Il y a quelques semaines, la suppression des facilités linguistiques dans la ville de Flandre-Orientale remontait à la surface avec le nouveau plaidoyer du bourgmestre local Luc Dupont (CD&V) qui entendait satisfaire les électeurs flamingants les plus pointus et ceux qui estiment qu'il y a aujourd'hui trop de francophones d'origine étrangère dans sa cité. Le Vlaams Belang avait embrayé et on mit le manège de la réaction de la N-VA sur le compte de la mise entre parenthèses du communautaire du gouvernement fédéral. Mais voilà que le parti de Bart De Wever veut aussi supprimer les facilités à Renaix. Deux députés fédéraux, le chef de groupe Peter De Roover et Kristien Van Vaernebergh déposent une proposition de loi spéciale à cette fin. Ils appuient leur démarche sur le fait que le conseil communal y a voté quasi à l'unanimité une motion favorable à la fin des facilités.

Commune à facilités depuis 1963, Renaix offre un enseignement maternel et primaire en français et les habitants peuvent obtenir les documents officiels en français.

Récemment, Luc Dupont (CD&V) a réussi à faire voter à une écrasante majorité une motion qui insistait sur le coût exorbitant des facilités et sur le fait que la ville ne pouvait fusionner avec les communes environnantes moins endettées.

Les deux députés fédéraux N-VA ont pris la balle au bond : *“Cela prouve que cette exigence claire de l'administration communale reflète le souhait d'une grande partie de la population de Renaix où les facilités sont désespérément dépassées.”*

Geert Bourgeois aussi préoccupé...

Remarquable : Geert Bourgeois, le ministre-Président flamand N-VA, s'est dit interpellé par la demande rennaissienne tout en reconnaissant qu'une modification immédiate de la Constitution n'était pas possible. Pour supprimer les facilités, l'article 129 de la Constitution devrait être ouvert à révision par la Chambre, et celle-ci devrait ensuite être dissoute. Geert Bourgeois entend néanmoins lancer une réflexion...

Dès lors ? La démarche a tout d'un coup de pub préélectoral. Elle nécessite en outre une majorité des deux tiers à la Chambre et la majorité dans chaque groupe linguistique. Étonnant : lorsque l'ex-député N-VA Hendrik Vuye avait introduit un texte similaire. Peter De Roover l'avait qualifié de *“vœu pieux”*.

Christian Laporte